AR Prefecture
043-200073401-20240215-2024015-DE
Reçu le 20/02/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2024. 015**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 05/02/2024

Membres en exercice : 43 présents : 36 Votants : 39 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 39

SÉANCE du 15 Février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le Jeudi quinze février à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Le Monastier-sur-Gazeille.

Membres présents : Villard Serge, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joel, Aubry Alexandre, Chorliet Christian, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Massebeuf Jean-Claude, Mauté Annie, Bresselle Pierre, Dessalces Bonnet Laurence, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Roche Patrick, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Ribes Michel, Brun Philippe, Sabatier jean-Pierre, Guenard Chantal, Gentes Laurent, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Françis, Delabre Philippe, Defay André, Mourlevat Marie-Agnès, Behar Daniel, Cabanes François, Sivet Martine, Veysset Marie Christine, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond, Miramand Christine.

Procuration de : Ferret André à Mourlevat Marie Agnes, Bonnet Raphaël à Bresselle Pierre, Sagueton Stéphane à Dessalces Bonnet Laurence.

Secrétaire de séance : Arcis Michel

OBJET : modification règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (multi-accueils et micro-crèche)

Après avoir entendu l'exposé du vice-président délégué à la petite enfance, le conseil communautaire entérine les modifications suivantes :

- **Date : janvier 2024**
- **Tarif moyen 2023 référence 2024 :** pour les familles non connues par les services de la CAF ou de la MSA (non-allocataires), sans avis d'imposition, ni fiche de salaire, la structure appliquera le tarif moyen N-1 (montant total des participations familiales facturées sur l'exercice précédent / nombres d'actes facturés au cours de l'année précédente. En 2022 le tarif moyen est de 1,58 € sur l'ensemble de nos établissements d'accueil du jeune enfant.) Pour cette année 2023, le tarif moyen appliqué sera donc de 1,58 €,
- **Ressources plancher** des familles pour calcul Tarification :
  - ► Le plancher : le montant est de 765,77 € ressources mensuelles, pour la période à compter du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Pour les enfants placés chez un assistant familial au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, le tarif plancher sera appliqué.

Le conseil communautaire adopte ces modifications à l'unanimité.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme